

Bourse de stage « Jeunes à l'International (JALI) » - Année 2022/2023

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il a été réalisé à titre informatif pour vous aider dans vos démarches administratives. Veuillez consulter les sites officiels avant toute démarche.

Vous sollicitez le Conseil Régional de Bretagne pour obtenir une bourse pour votre stage à l'étranger. Attention : en sollicitant la bourse JALI, vous attestez avoir pris connaissance que cette bourse n'est cumulable avec aucune autre bourse d'aide à la mobilité.

Les étudiants boursiers continuent de percevoir leur bourse du CROUS pendant leur stage à l'étranger.

Administration de votre dossier à faire en ligne :

https://extranets.region-bretagne.fr/Portail-Aides/

1/ Veuillez suivre les instructions dans le « guide d'utilisation - Extranet mobilité JALI Candidats ». Remplissez tous les champs marqués d'un *.

- A l'étape 2, vous indiquerez le code d'accès établissement suivant : 22230560861G280
- Dans la rubrique « Nature du séjour », vous devez sélectionner « Stage Professionnel ». Précisez les dates indiquées dans votre convention de stage.
- 2/ Pour compresser vos documents, vous pouvez utiliser ce site : https://www.ilovepdf.com/fr/compresser pdf
- 3/ Dès réception de votre dossier, le service des relations internationales de l'IUT procédera à son examen.
 - → Si votre dossier est complet, il sera validé,
 - → S'il manque un élément dans votre dossier, votre dossier vous sera retourné avec le motif du retour.
- Votre demande de bourse doit être IMPERATIVEMENT validée AVANT votre départ à l'étranger.

Critères d'obtention de la bourse JALI

- Effectuer un stage de 26 jours consécutifs (dont 20 jours minimum de stage)
- Quotient familial < 25 000€

Liste des pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier

Convention de stage signée de toutes les parties (toutes les pages) Dernier avis d'imposition du candidat ou de ses parents s'il est rattaché au foyer fiscal de ses parents (tous les feuillets obligatoirement) Obligatoire pour tous Certificat de scolarité de l'année en cours

RIB, au nom du candidat s'il est majeur, au nom du représentant légal si celui-ci est mineur

Obligatoire pour les boursiers Notification d'attribution de bourse sur critères sociaux « Décision définitive ».

Obligatoire pour étudiant en Carte d'invalidité (attestation MDPH) situation de handicap

Complémentaire Attestation de versement sur le compte d'un tiers